

Séance ordinaire du 13 février 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce treizième jour du mois de février deux mille vingt-trois à dix-sept heures quarante-six, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier (partiellement) et du maire suppléant Michel Patry.

Est absent : le membre du conseil Réjean Lamontagne.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-00-25

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2023, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 21.8 intitulée :

« Approvisionnement

Attribution de contrats pour le service de réparation de conduite et de suspension à taux horaire pour véhicule
Document d'aide à la décision APP-2023-007 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Mission économique à la Ville de Caen en Normandie en France pour l'année 2023
Document d'aide à la décision DEV-2023-012-R-2 »

« Développement économique et promotion

Reddition de comptes annuelle sur la subvention obtenue par la Ville dans le cadre du Fonds régions et ruralité
Document d'aide à la décision DEV-2023-013 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-036-R-1 »

« Adoption de projet(s) de règlement

Adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-036-R-1 »

« Urbanisme

Abrogation des résolutions CV-2010-05-75 « Constitution du comité de démolition et désignation des membres de ce comité » et CV-2017-01-35 « Désignation des membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité de démolition et désignation du fonctionnaire désigné au sens de ce règlement et du fonctionnaire désigné en vertu de l'article 148.0.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » et désignation des membres de ce comité
Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-036-R-1 »

« Approvisionnement

Contrat de gré à gré à intervenir avec la FQM services, coopérative de solidarité concernant la fourniture de services professionnels en matière de cybersécurité
Document d'aide à la décision APP-2023-023-R-1 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-26

Période de questions

Environ 50 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2023-00-27

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 23 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-28

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 18, 23, 24 et 31 janvier 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 18, 23, 24 et 31 janvier 2023 est déposé.

CV-2023-00-29

Lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc. concernant un poste de sergente ou sergent à l'expérience-client et support administratif à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2023-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-04;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la lettre d'entente à intervenir avec la Fraternité des policiers de Lévis inc. concernant un poste de sergente ou sergent à l'expérience-client et support administratif à la Direction du service de police et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-30

Dépôt du rapport 2022 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien

[Document d'aide à la décision GRE-2023-001](#)

Le rapport 2022 des dépenses remboursées à même le budget de soutien et recherche, tel qu'il est annexé à la fiche de décision GRE-2023-001, est déposé, à titre d'information.

CV-2023-00-31

Désignation de membres de la commission de l'environnement et modification de la durée du mandat des membres représentants de la communauté et modification de la résolution CV-2022-07-96 « Abrogation des résolutions CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », CV-2003-08-36 « Modification de résolutions suite à la réorganisation administrative », CV-2006-06-64 « Modification à la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'Arden et aide financière à cet organisme » et CV-2019-00-84 « Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » »

[Document d'aide à la décision ENV-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2023-00-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De désigner les personnes suivantes à titre de membres de la commission de l'environnement :

- le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu, à titre de membre représentante des élues et élus de la Ville;
- madame Sylvie Leduc, conseillère en environnement, à titre de membre, à titre de représentante administrative de la Ville.

De modifier la résolution CV-2022-07-96 « Abrogation des résolutions CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », CV-2003-08-36 « Modification de résolutions suite à la réorganisation administrative », CV-2006-06-64 « Modification à la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », CV-2014-02-19 « Modifications des résolutions CV-2007-06-25 « Désignation du secrétaire de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » et CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie », entente à négocier avec la Coopérative forêt d'Arden et aide financière à cet organisme » et CV-2019-00-84 « Modification de la résolution CV-2002-04-28 « Commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie » », création de la commission de l'environnement et nomination de membres à cette commission », par le remplacement, à la clause 7.3, des mots « 4 ans » par les mots « 2 ans ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-32

Modifications au projet de *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2029*

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter les modifications au projet de *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029*, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-011.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-33

Cadre de gestion du fonds vert, cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement, contrat de service à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Lévis et affectation de la réserve financière

[Document d'aide à la décision ENV-2022-016-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le cadre de gestion du fonds vert, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-016-R-2.

D'adopter le cadre de référence du programme de soutien aux initiatives des organismes en environnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

De conclure le contrat de service à intervenir avec la Corporation de développement communautaire de Lévis, concernant le financement d'initiatives citoyennes en environnement, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'affecter la réserve financière relative à la réalisation de projets environnementaux de la politique environnementale, comme suit :

- un montant maximum de 100 000 \$ pour le programme de soutien aux initiatives citoyennes;
- un montant maximum de 400 000 \$ pour des initiatives d'organismes en environnement pour l'année 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-34

Programmation partielle de travaux version no 3 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-58 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de

l'Habitation ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 3, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2023-001, et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 3, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

D'autoriser la Direction du génie à présenter officiellement la programmation de travaux version no 3 au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023*, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-35

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision DEI-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'affecter un montant de 180 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision DEI-2023-001, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-36

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder aux organismes de la communauté, l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-37

Crédits additionnels relatifs à des revenus reportés de l'entente de développement culturel 2022-2023

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-004-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder les crédits additionnels de 56 982 \$ aux sous-projets de dépenses de l'entente de développement culturel 2022-2023, tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-004-R-1, ce montant correspondant aux revenus reportés en 2023 de la subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-38

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder aux organismes de la communauté indiqués, l'aide financière indiquée selon les modalités de versements prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-39

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2023-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'affecter un montant de 141 107 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2023-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-40

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'adopter le document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-41

Approbation du budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Lévis [Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'approuver le budget 2023 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 29 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-42 modifié par CV3046

Pouvoirs nécessaires à l'exécution de fonctions à titre d'inspecteur régional en foresterie et modification de la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux boisés privés » [Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De nommer monsieur Thomas Lord à titre d'inspecteur régional dans le cadre de l'entente intermunicipale en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés et de lui octroyer, dans le cadre de cette entente, les pouvoirs d'un inspecteur en bâtiment à la Direction de l'urbanisme et du bureau de projets de la Ville aux fins de

l'administration du Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, pour l'émission des permis et certificats ainsi que pour la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux dispositions sur la coupe d'arbres et la gestion forestière prévues au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et pour l'émission de permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatives au Règlement de contrôle intérimaire RV 3535 relatif à la conservation des milieux naturels.

De modifier la résolution CV-2004-04-95 « Nomination d'un inspecteur pour l'émission des permis et certificats et la délivrance d'avis et de constats d'infraction relatifs aux boisés privés », par le remplacement, au premier paragraphe de l'alinéa, du numéro « RV-2011-11-28 » par le numéro « RV-2021-21-16 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-43

Vente de parties du lot 6 521 605 du cadastre du Québec à 9427-0881 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot

[Document d'aide à la décision DEV-2022-122](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accepter l'offre d'achat de 9427-0881 Québec inc. portant sur des parties du lot 6 521 605 du cadastre du Québec (anciennement le lot 6 506 480 de ce cadastre), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-122, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9427-0881 Québec inc., d'affecter un montant de 217 237,93 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que les parties de ce lot ne sont plus affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-44

Candidature de la Ville au *Mérite ovation municipale* 2023 de l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2022-146](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'autoriser la direction du Développement économique et de la promotion à déposer la candidature de la Ville à l'édition 2023 de *Mérite ovation municipale* de l'Union des municipalités du Québec dans les catégories *Développement économique, économie circulaire et tourisme* et *Aménagement, environnement*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-45

Vente des lots 4 851 376 et autres du cadastre du Québec à JCB construction Canada inc. et GIPD inc. (terrains situés sur la rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2023-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'accepter l'offre d'achat de JCB construction Canada inc. et GIPD inc. pour les lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-001, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique si le solde résiduel de la dette relative à l'acquisition de ces lots est nul, et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-46

Grille de prix de vente de terrains industriels municipaux vacants applicables pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver la grille de prix de vente des terrains municipaux vacants applicables pour l'année 2023 pour les parcs industriels Pintendre, Lauzon, Innoparc, Bernières et Perreault, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise décision DEV-2023-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-47

Dépôt des listes de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un fonctionnaire ou employée ou employé au 30 novembre 2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-235](#)

Les listes suivantes de certains contrats sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 novembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - listes des autorisations de dépenses, sous la forme de deux fichiers distincts, effectuées par un fonctionnaire ou un fonctionnaire ou employée ou employé pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou employés pour le mois d'octobre 2022
 - ✓ liste des approbations par fonctionnaires ou employées ou employés pour le mois de novembre 2022;
 - listes de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un fonctionnaire ou une employée ou un employé détenteur d'une carte d'achat pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2022 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*) :
 - ✓ approbation des dépenses par détenteurs de cartes d'achat pour le mois d'octobre 2022;
 - ✓ approbation des dépenses par détenteurs de cartes d'achat pour le mois de novembre 2022.
-

CV-2023-00-48

Approbation de l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour la collecte et transport des matières recyclables en chargement avant

[Document d'aide à la décision APP-2023-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-44 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant liée à l'exécution du contrat pour la collecte et transport des matières recyclables en chargement avant (appel d'offres 2020-50-17-2), attribué le 8 février 2021 par la résolution CV-2021-00-75, intervenu avec Sani-terre environnement inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-49

Acte notarié de correction à intervenir avec Hydro-Québec pour régulariser les titres de propriété publiés à l'acte 24 157 222 (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure l'acte notarié de correction à intervenir avec Hydro-Québec, lequel a pour objet de procéder à la correction de l'acte de vente reçu par Me Simon Roy, notaire, le 21 septembre 2018 et publié au registre foncier du Québec, circonscription foncière de Lévis, le 26 septembre 2018, sous le numéro 24 157 222, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-038, cette transaction étant sans frais pour la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-50

Abrogation de la résolution CV-2022-07-55 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-042](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-48 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'abroger la résolution CV-2022-07-55 « Acquisition par expropriation d'une partie du lot 4 242 550 du cadastre du Québec (travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-51

Option de renouvellement de deux années supplémentaires du contrat relatif à l'entretien des aménagements paysagers, des mosaïques et des bassins de rétention

[Document d'aide à la décision APP-2022-238](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-52 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'exercer l'option de renouvellement de deux années (2023-2024) prévue au contrat pour l'entretien des aménagements paysagers, des mosaïques et des bassins de rétention (appel d'offres 2020-50-05), attribué le 24 février 2020 par la résolution CV-2020-01-65, pour une dépense estimée à 503 161,15 \$, avant TPS et TVQ, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-52

Contrats de gré à gré pour l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques et des lettres de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision APP-2023-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-68;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'attribuer deux contrats de gré à gré pour l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections de ce service de cette direction en 2023 de la façon suivante :

- à Librairie Renaud-Bray inc., au montant de 191 868 \$, avant TPS et TVQ, si applicables;
- à Librairie Chouinard inc., au montant de 193 000 \$, avant TPS et TVQ.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-54

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassée

[Document d'aide à la décision APP-2023-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-93 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de pierre concassée (appel d'offres 2022-50-149), à Sablière nord-sud inc., pour une dépense estimée à 777 630 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-55

Contrat de gré à gré à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis concernant la location d'heures pour les terrains de soccer intérieur à ce complexe pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision APP-2023-017-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure le contrat de gré à gré à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis, concernant la location d'heures à ce complexe pour l'année 2023, au prix total de 227 979,13 \$, avant TPS et TVQ, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2023-017, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-56

Avis de motion du Règlement RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-22-69 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV-2023-00-57

Avis de motion du Règlement RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-22-70 décrétant un emprunt de 8 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 8 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2023-58

Avis de motion du Règlement RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2023-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-22-71 décrétant un emprunt de 35 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 35 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements

informatiques.

Le maire quitte son siège et la séance est alors présidée par le maire suppléant.

CV-2023-00-59

Avis de motion du Règlement RV-2023-22-72 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2023-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-22-72 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2023-003.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation et le stationnement sur une partie des rues du Président-Kennedy (secteur Lévis), de Saint-Romuald, de l'École, Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald), Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome), des Chutes-de-la-Chaudière et Théodore-Demers (secteur Saint-Nicolas).

CV-2023-00-60

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-73 abrogeant le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEI-VD-2023-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-73 abrogeant le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEI-VD-2023-001.

Ce règlement a pour objet d'abroger le Règlement RV-2004-03-13 sur le service de déneigement.

CV-2023-00-61

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H0801 à même une partie de la zone d'habitation H0803, rue Corot, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-33 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-56 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-63.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-62

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajustement des limites des zones M0881, H0883 et X0884 au cadastre, à proximité de la rue du Tourteau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-34 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-08-28.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-63

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone I1224 à même une partie de la zone L1321 et agrandir la zone L1321 à même une partie de la zone I1222, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-62.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-64

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hébergement touristique de type collaboratif)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-137-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-06-59.

À la demande du membre du conseil de la ville Serge Bonin, le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner et le maire suppléant votent en faveur de la proposition.

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin vote contre la proposition.

Le maire suppléant déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

Le maire reprend son siège.

CV-2023-00-65

Adoption du Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement visant une permutation dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis et Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2022-22-02 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, et plus spécifiquement, il a pour objet :

- de créer les zones H2661 et P2664 à partir de la zone X2661 et de prévoir les dispositions applicables à ces zones;
- d'agrandir la zone H0809 à même la zone X0813;

- de renommer la zone H2935 pour que celle-ci devienne la zone X2935 et de prévoir les dispositions applicables à cette zone.

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-32 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2022-22-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-08-27.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-66

Adoption du Règlement RV-2022-22-68 établissant un programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes
[Document d'aide à la décision DEV-2022-141](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-68 établissant un programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes a pour objet d'établir un programme d'aide aux entreprises, sous forme de prêt, aux conditions prévues à ce règlement, le tout en vertu du pouvoir prévu à l'article 129 de *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, LQ 2021, c. 7 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-00-15 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2022-22-68 établissant un programme de soutien aux entreprises commerciales innovantes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-67

Mission économique à la Ville de Caen en Normandie en France pour l'année 2023
[Document d'aide à la décision DEV-2023-012-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser la mission économique à la Ville de Caen, en Normandie en France, pour l'année 2023 et de déléguer les personnes mentionnées à la fiche de prise de décision DEV-2023-R-2 à titre de représentantes et représentants de la Ville dans le cadre de cette mission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-68

Rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité et priorités d'intervention

[Document d'aide à la décision DEV-2023-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le *Rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité*, tel qu'annexé à la fiche de prise de décision DEV-2023-013.

De confirmer les priorités d'intervention suivantes dans le cadre de ce fonds pour l'année en cours :

1. *Développement commercial;*
2. *Développement industriel;*
3. *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) : les projets qui :*
 - 3.1. *Améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;*
 - 3.2. *S'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis, adopté en juillet 2014, dont copie est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis;*
 - 3.3. *Contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;*
 - 3.4. *Favorisent et soutiennent le bénévolat;*
 - 3.5. *Stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;*
 - 3.6. *Sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.*

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-69

Avis de motion du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-036-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition

d'immeubles et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-036-R-1.

Ce règlement a pour objet de régir la démolition de certains immeubles, conformément au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de constituer le comité de démolition.

CV-2023-00-70

Adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-036-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-036-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-71

Abrogation des résolutions CV-2010-05-75 « Constitution du comité de démolition et désignation des membres de ce comité » et CV-2017-01-35 « Désignation des membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité de démolition et désignation du fonctionnaire désigné au sens de ce règlement et du fonctionnaire désigné en vertu de l'article 148.0.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* » et désignation des membres de ce comité

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-036-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'abroger la résolution CV-2010-05-75 « Constitution du comité de démolition et désignation des membres de ce comité », conditionnellement à l'adoption du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles.

D'abroger la résolution CV-2017-01-35 « Désignation des membres du conseil de la Ville à titre de membres du comité de démolition et désignation du fonctionnaire désigné au sens de ce règlement et du fonctionnaire désigné en vertu de l'article 148.0.23 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* », conditionnellement à l'adoption du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles.

De confirmer que le comité de démolition, constitué par le Règlement sur la démolition d'immeubles, succède aux droits, obligations et charges du comité de démolition constitué par la résolution CV-2010-05-75 « Constitution du comité de démolition et désignation des membres de ce comité », conditionnellement à l'adoption du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles.

Conditionnellement à l'adoption du Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles, de désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité de démolition :

- le membre du conseil de la Ville, Serge Bonin, à titre de président;
- le membre du conseil de la Ville, Michel Turner, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville, Réjean Lamontagne, à titre de membre;
- le membre du conseil de la Ville, Ann Jeffrey, à titre de membre substitut.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-72

Contrat de gré à gré à intervenir avec la FQM services, coopérative de solidarité concernant la fourniture de services professionnels en matière de cybersécurité

[Document d'aide à la décision APP-2023-023-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-01-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat de gré à gré à intervenir avec la FQM services, coopérative de solidarité, concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité, au montant global estimé à 1 779 287 \$, avant TPS et TVQ, mais incluant l'indexation annuelle et l'augmentation du nombre de licences, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2023-023-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2023-00-73

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2023-00-74

Félicitations aux membres du personnel de la Direction du service de police

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l’unanimité

De féliciter les membres du personnel concernés de la Direction du service de police pour leur participation au *Défi de l’ours polaire* qui a eu lieu le 11 février 2023, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-00-75

Félicitations à la Maison natale de Louis-Fréchette

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l’unanimité

De féliciter la Maison natale de Louis-Fréchette pour l’organisation de la nouvelle série *Cabaret de la Parole* qui a eu lieu le 10 février 2023, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-00-76

Condoléances aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Laval

Il est proposé par le maire
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D’offrir les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux citoyennes et aux citoyens de la Ville de Laval à la suite de la tragédie survenue dans un centre de la petite enfance le 8 février 2023.

Adoptée à l’unanimité

CV-2023-00-77

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 18 heures 58, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
